

Le Planning familial est menacé de démantèlement

GENÈVE • D'ici à 2015, six cents postes pourraient être supprimés aux HUG. Le Planning familial perdrait deux tiers de ses effectifs.

ÉRIC LECOULTRE,
COLL. CHRISTIANE PASTEUR

Le nouveau plan d'économies concocté par la direction des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pourrait faire mal. Très mal. Tant pour le personnel que pour les patients. Ce ne sont pas moins de 25 millions de francs par an d'ici à 2015 qui devraient être économisés, dénonce un tract du Syndicat des services publics (SSP) diffusé le mois dernier.

Imaginé par le cabinet d'audit Boston Consulting Group, ce plan d'économies intitulé «Performance» viserait à supprimer 600 postes. Il devra encore être validé par le conseil d'administration des HUG fin novembre, puis passer devant le Grand Conseil mi-décembre. Mais il représente d'ores et déjà une menace jugée suffisamment crédible aux yeux des syndicats.

Premier service touché: le Planning familial, avec la suppression potentielle de deux tiers de son personnel. Concrètement, cela signifie qu'il ne resterait que trois personnes sur les huit qui y travaillent actuellement, soit l'équivalent de deux postes à plein temps.

Pour le SSP et le Syndicat inter-professionnels de travailleuses et travailleurs (SIT), il s'agit d'un démantèlement pur et simple du service. «Avec une telle diminution des effectifs, le Planning familial ne pourra tout simplement plus tourner et répondre à la forte demande», estime Mirella Falco, secrétaire syndicale au SIT. Qui rappelle que l'existence du service découle d'une loi fédérale de 1981 obligeant les cantons à offrir ces prestations.

Retour à la politique des années 1960

Jusqu'ici, pourtant, le Planning familial de Genève, qui a fêté ses quarante ans l'an passé, faisait l'objet de louanges unanimes pour son travail d'écoute et d'information, destiné essentielle-



Des milliers de patientes viennent chaque année consulter gratuitement le Planning familial sur des questions portant sur la grossesse, la sexualité, ou les méthodes de contraception. KEYSTONE (PHOTO PRÉTEXTE)

ment aux femmes. Il reçoit chaque année des milliers de patientes, jeunes pour la plupart, migrantes souvent, pour des consultations gratuites et anonymes portant sur la grossesse, la sexualité, les méthodes de contraception, etc.

Des consultations qui répondent à un réel besoin si on en juge par l'évolution de la fréquentation: de 2300 consultations en 2000, elles sont passées à près de 4000 en 2011. «Les conseils sur la contraception, la sexualité et l'accès aux soins permettent notamment de diminuer le taux d'avortement en Suisse au niveau le plus bas au monde», rappelle le Comité pour l'avortement libre et gratuit. Qui estime que ce démantèlement programmé est l'é-

quivalent d'un retour à la politique des années 1960.

Au Grand Conseil, une motion urgente a été déposée par la députée socialiste Lydia Schneider-Hausser afin de garantir les services du Planning familial avec les moyens et les forces de travail actuels. Elle espère ainsi pouvoir forcer les HUG à maintenir l'efficacité du service par la voie législative.

La direction des HUG dément tout licenciement

Il n'a pas été possible de joindre la direction des HUG hier. Mais, dans la *Tribune de Genève*, le directeur des HUG, Bernard Gruson, affirmait qu'il n'était pas question de supprimer trois postes sur cinq au Planning familial. Avant d'ajouter que rien ne

bougerait en 2013. «Pour 2014, des pistes sont évoquées, mais rien n'est encore décidé. Il n'y aura aucun licenciement, éventuellement des postes qui ne seront pas remplacés, mais le service continuera à fonctionner.»

De quoi rassurer syndicats et salariés? Une chose est sûre, SSP et SIT s'accordent pour affirmer que les HUG ne peuvent assumer de nouvelles coupes dans le personnel après le plan «Victoria» qui, en 2008, avait déjà supprimé quelque 450 postes. «La situation est déjà extrêmement tendue. Dès qu'un employé est malade, cela devient dramatique», avertit David Andenmatten, coprésident du SSP. «Il faudra chercher les économies ailleurs», ajoute sa collègue du SIT Mirella Falco. |

EN BREF

GENÈVE Le scrutin de dimanche ne passionne pas

Les Genevois ne portent que peu d'intérêt à l'élection ce dimanche des magistrats de la Cour des comptes et à celle du cinquième membre de l'exécutif de la Ville de Genève. Le taux de participation ne devrait pas dépasser les 30%. «Nous nous attendons à un taux de participation entre 28% et 30%» pour les deux élections, a fait savoir vendredi le porte-parole de la Chancellerie d'Etat, Nicolas Merckling. Ces chiffres seraient parmi les plus bas jamais enregistrés à Genève. La participation la plus faible avait été relevée en 2011 pour l'élection complémentaire à la Cour des comptes. A cette occasion, 29,2% de l'électorat s'était déplacé aux urnes, a rappelé M. Merckling. ATS

NEUCHÂTEL L'aide au logement sera prolongée

Les personnes bénéficiant d'une aide pour le paiement de leur loyer pourront continuer à percevoir une subvention jusqu'à fin 2017, à l'échéance de la durée initialement prévue entre fin 2012 et fin 2013. Prenant en compte l'évolution de la situation des bénéficiaires d'aide à la personne dans les immeubles subventionnés le peu de logements à loyer modéré construits dans le canton, le Conseil d'Etat a décidé de proroger ces aides à la personne dans cinquante immeubles subventionnés. Sur le plan financier, cette mesure n'entraînera pas de nouvelle dépense par rapport au budget 2012. Le Canton et les communes disposeront ainsi de davantage de temps pour augmenter la proportion de logements à loyer modéré en favorisant la construction d'appartements l'intermédiaire des coopératives d'habitation, des fondations et des communes. CGM

NEUCHÂTEL Alain Ribaux partant pour le Conseil d'Etat

Le conseiller national neuchâtelois Alain Ribaux entend briguer un siège au Conseil d'Etat lors des élections cantonales. L'assemblée du PLR établira le 1^{er} décembre la liste des cinq personnes que le parti présentera à l'élection du 14 avril 2013. Conseiller communal de Neuchâtel, M. Ribaux était pressenti depuis plusieurs mois pour figurer sur la liste du PLR. S'il est élu, il ne conservera pas son mandat au Conseil national. «J'évaluerai avec la direction nationale du parti le bon moment pour quitter Berne», a-t-il confié aux quotidiens «L'Express» et «L'Impartial». Le nom d'Alain Ribaux devrait donc s'ajouter à ceux des conseillers d'Etat sortants, Philippe Gnaegi et Thierry Grosjean. Le troisième ministre élu sous les couleurs du PLR, Claude Nicati, a lui démissionné du parti. ATS

GENÈVE

Un cas de sous-traitance sauvage dénoncé

Le syndicat UNIA a dénoncé hier à Genève un cas de sous-traitance sauvage résultant d'une «sous-traitance sauvage» dans le secteur de la construction. Des ouvriers de Hollande, de Hongrie et de Pologne touchaient des salaires de 1300 euros par mois.

Cette rémunération représente 2700 francs de moins que le salaire minimum le plus bas en vigueur dans la branche, a relevé UNIA. Le chantier mis à l'index par le syndicat se trouve à Veyrier. Une entreprise française a été sollicitée pour construire de nouvelles serres sur un terrain appartenant à un particulier.

Cette entreprise de construction métallique a sous-traité les travaux d'électricité, de serrurerie et de chauffage à plusieurs entreprises, dont une société hollandaise. Celle-ci a à son tour confié les travaux

à plusieurs autres entreprises, dont des firmes hongroises et polonaises, a expliqué le syndicat.

UNIA a tenté vainement de négocier avec le maître d'ouvrage et l'entreprise française la mise en conformité des sociétés sous-traitantes. Le syndicat a finalement dû se résigner à saisir la commission paritaire de la métallurgie du bâtiment pour qu'elle somme les entreprises concernées à se mettre en règle.

Selon le syndicat UNIA, la situation sur les chantiers est en train de se dégrader. «De plus en plus de travailleurs voient leurs conditions de travail bafouées par des sociétés sans scrupule». Le syndicat souhaite que les autorités politiques interviennent pour rendre les entreprises responsables de leurs sous-traitants. ATS

INÉGALITÉ SALARIALE

La justice donne tort à l'Hôpital neuchâtelois

Un nouveau dossier délicat agite le canton de Neuchâtel. La Cour de droit public a reconnu l'inégalité de traitement salarial dont ont été victimes cent septante employés de l'Hôpital neuchâtelois (HNE) en 2007. Dans l'arrêt publié sur son site, la Cour de droit public reconnaît que l'adaptation des salaires des plaignants n'a pas respecté les droits acquis, soit la prise en compte de leur ancienneté dans les calculs. L'adaptation aurait dû être faite lors de l'introduction de la nouvelle convention collective de travail CCT-21.

La justice neuchâteloise constate que le «système de transposition salariale» appliqué par l'hôpital est constitutif d'une inégalité de traitement entre anciens employés repris lors de la création de l'EHEM, aujourd'hui HNE, et les nouveaux employés engagés dès 2007. L'arrêt, dévoilé par la radio RTN, peut être contesté au Tribunal fédéral.

La Cour demande à HNE un réexamen individuel du manque à gagner de chacun des cent septante employés en fonction du jugement. En attendant, elle condamne l'établissement hospitalier à verser aux plaignants une indemnité de 15000 francs. Mais la somme totale que l'employeur devra déboursier pourrait se chiffrer en millions de francs. «On prend connaissance de ce dossier et on examinera l'opportunité d'un recours auprès du Tribunal fédéral», a fait savoir hier le directeur de HNE Laurent Christe à l'ATS. ATS

NEUCHÂTEL

Frédéric Hainard blanchi dans trois affaires judiciaires

L'ancien conseiller d'Etat neuchâtelois Frédéric Hainard a été blanchi par le Ministère public dans trois des cinq instructions ouvertes contre lui. «Je sais que tout n'est pas fini, mais je suis déjà soulagé d'un grand poids», a déclaré l'ancien ministre sur le site d'Arcinfo.

«Avec trois affaires classées, dont une partiellement, je me sens déjà soulagé d'un grand poids», a déclaré l'ancien ministre selon le site d'Arcinfo qui a dévoilé l'information vendredi. «Pour moi, ce qui était le plus lourd à porter, ce n'était pas telle ou telle affaire, c'était l'ensemble», a ajouté l'avocat chaux-de-fonnier.

Lors de l'interpellation d'une ressortissante russe et de son fils en 2005, Frédéric Hainard alors commissaire de police ne s'est pas fait l'auteur d'un abus d'autorité. Aucun acte illégal n'a alors été commis selon la conclusion du procureur qui a instruit cette affaire après la dénonciation pénale déposée par deux avocats.

Selon le procureur, Frédéric Hainard n'a pas commis de faux dans les titres dans le cadre de l'affaire «Olivia», surnom donné à une femme soupçonnée d'abus à l'aide sociale qui a, par la suite, été acquittée. L'ancien ministre ne s'est pas non plus fait l'auteur d'un abus d'autorité lors d'une audition menée en marge de cette affaire.

Mais l'instruction de cette affaire très médiatisée n'est pas pour autant terminée. Le Ministère public doit encore se prononcer sur les graves accusations de contrainte et d'abus d'autorité formulées par «Olivia» lors d'un interrogatoire nocturne. Le procureur Renaud Weber n'était pas atteignable hier pour davantage de détails.

Le dossier n'est pas non plus clos au niveau fédéral. Frédéric Hainard est soupçonné de plusieurs infractions lors d'une mission en Amérique latine alors qu'il était procureur suppléant auprès du Ministère public de la Confédération. ATS